



---

Télécom Paris  
dit



**AUX**  
**VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES**  
**#NeRienLaisserPasser**

***"Tolérance zéro"***

# LE CADRE JURIDIQUE

Reconnaissance par le droit français des violences sexistes et sexuelles comme des infractions punies par le code pénal.

## LE VIOL

[Code pénal, art. 222-23]

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. ».

- Crime puni de 15 ans de prison (20 ans pour viol aggravé)



**Une étudiante sur 20  
a été victime de viol.\***



**Une étudiante sur 10  
a été victime d'agression sexuelle.\***

**EN FRANCE, 43% DES FEMMES ONT SUBI DES GESTES SEXUELS NON CONSENTIS**



**ÉTUDIANTES  
ET ÉTUDIANTS  
DÉCLARENT AVOIR ÉTÉ  
VICTIMES OU TÉMOINS  
DE VIOLENCES  
SEXUELLES**

**24%** d'entre elles/eux les ont  
subies sous l'emprise de l'alcool.\*

## L'AGRESSION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-22]

« (...) toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise\* ».

L'agression sexuelle concerne différentes parties du corps, à savoir : la bouche, les seins, le sexe, les fesses et les cuisses. »

- Délit puni de 5 ans de prison et 75 000 € d'amende (7 ans de prison et 100 000 € d'amende pour agression sexuelle aggravée).

\*Source : Baromètre 2023 des violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur - Observatoire étudiant des violences sexistes et sexuelles dans l'ESR

## LE HARCÈLEMENT SEXUEL

[Code pénal, art. 222-33]

I. « (...) fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » (...)

II. « (...) fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers »

- Délit puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende (3 ans de prison et 45 000 € d'amende en cas de harcèlement sexuel aggravé).



**Dans 9 cas sur 10  
le harcèlement sexuel touche  
les femmes.**

**ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES  
ONT DÉJÀ ÉTÉ TÉMOINS  
D'INJURES LGBTQIA+PHOBES**

**20%**

## L'EXHIBITION SEXUELLE

[Code pénal, art. 222-32]

« L'exhibition sexuelle imposée à la vue d'autrui dans un lieu accessible aux regards du public (...) »

- Délit puni d'1 an de prison et de 15 000 € d'amende.

**ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES  
ONT DÉJÀ ÉTÉ TÉMOINS  
D'EXHIBITION SEXUELLE**

**17%**

La danse du Bar est une exhibition sexuelle

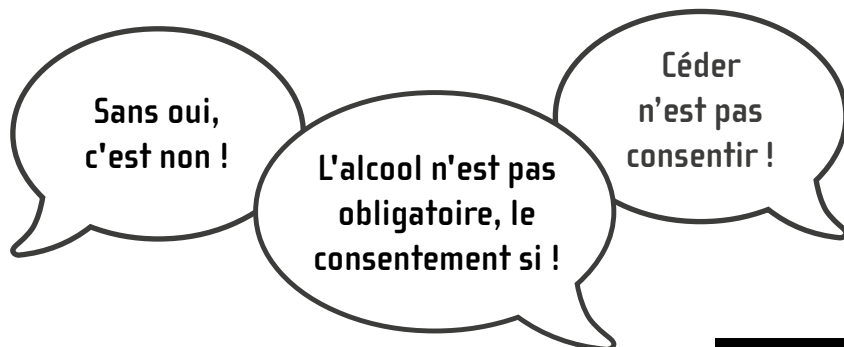
## L'OUTRAGE SEXISTE

[Code pénal, art. 621-1]

« Constitue un outrage sexiste le fait, hors les cas prévus aux articles 222-13, 222-32, 222-33 et 222-33-2-2, d'imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui soit porte atteinte à sa dignité en raison de son caractère dégradant ou humiliant, soit crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. »

- Contravention punie de 750 € d'amende (1 500 € en cas d'outrage aggravé et 3 000 € en cas de récidive).
- Consacré par la loi contre les violences sexistes et sexuelles du 3 août 2018.

# LE CONSENTEMENT ? PARLONS-EN !



## LE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE :

- **Explicite** : dit à haute voix, clair. Sans oui, c'est non. Le consentement c'est un « oui » massif, clair, et franc.
- **Libre et éclairé** : Le consentement est un choix conscient (sans être sous l'emprise de l'alcool ou de substance toxique).
- **Spécifique** : Le consentement a des limites et il faut respecter ces limites.
- **Réversible** : une fois oui ne veut pas dire oui tout le temps. Une personne peut et a le droit de changer d'avis. Chaque partenaire doit respecter les choix de l'autre.
- **Informé** : chaque partenaire doit savoir s'il y a des risques d'infection sexuellement transmissible (IST) ou de grossesse. Protégez-vous !

## LES RÈGLES DU #JDIWI ON LE FAIT OU PAS ?

OUI + OUI = OUI

OUI + NON = NON

OUI + zzzz = NON

OUI + EUH... = NON

OUI + OUI = NON

OUI + OUI = NON

OUI + OUI NON = NON

OUI + NON = NON

SI TU HÉSITES ENTRE OUI ET NON,  
POSE-LUI LA QUESTION.

Éditeur responsable : Christel Vancot, Chaussée de Wavre 169, 1050 Ixelles.  
AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE  
Recherche la campagne sur [www.amnestybelgium.be](http://www.amnestybelgium.be)  
Contacte-nous au 02 343 71 09 ou en écrivant à [jdiwi@amnesty.be](mailto:jdiwi@amnesty.be)  
Toutes les autres activités sont sur [www.amnesty-jeunes.be](http://www.amnesty-jeunes.be)

Ne me jette pas sur la voie publique... affiche-moi !

Suis-nous

[www.facebook.com/amnestyjeunes](https://www.facebook.com/amnestyjeunes)  
[www.instagram.com/amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)  
[www.twitter.com/amnestybe](https://www.twitter.com/amnestybe)  
[www.youtube.com/amnestybe](https://www.youtube.com/amnestybe)



Si tu souhaites promouvoir nos actions, aide-nous à les faire connaître en collant cette affiche dans ton école ou à ta fenêtre. Tu souhaites recevoir cette affiche en PDF ? Envoie un email à [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)



# L'ENGAGEMENT de Télécom Paris

Toutes et tous  
responsables et solidaires  
pour vivre mieux  
ensemble.



## ⊕ Le mot de Nicolas Glady, directeur de Télécom Paris



Télécom Paris se doit d'être une école exemplaire en matière de diversité et d'ouverture. En particulier, notre école doit encore faire des efforts en matière de mixité, que ce soit au niveau des élèves, des enseignants ou du personnel en général, et nous devons tous et toutes veiller à garantir un campus sûr et inclusif, respectueux de chacun et chacune.

La lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences, y compris sexistes et sexuelles, est l'une des priorités fortes de Télécom Paris. Dans ce contexte, nous avons construit un plan d'actions concernant les élèves et les personnels, qui se décline en 5 points :

1. Actions de sensibilisation et de formation des élèves, dès leur arrivée à l'école et tout au long de leur cursus, portées par la référente « Respect & Egalité » de Télécom Paris.
2. Actions de sensibilisation menées par les élèves, notamment par le Club et Pôle REC (Respect, Écoute et Consentement), présent tout au long de la vie étudiante, y compris pendant les soirées et les événements étudiants.
3. Actions de sensibilisation des enseignants-chercheurs et du personnel de l'école, sous forme de charte et d'ateliers de mise en situation, de conférences.
4. Dispositif de prévention et d'écoute, réunissant les différentes composantes de l'école impliquées. Les victimes et les témoins de situations relatives aux violences sexistes et sexuelles trouvent auprès de ces

contacts écoute, aide et accompagnement.

5. Évaluation du sentiment de discrimination grâce à des enquêtes auprès des élèves et du personnel

**Ensemble, faisons de notre École un lieu de respect et d'ouverture !**



# L'ÉCOUTE

Cellule d'écoute (cellule.ecoute@telecom-paris.fr)

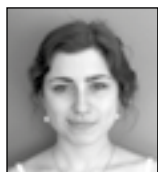
Afin de rendre l'École plus accueillante à la diversité quelle qu'elle soit, la cellule d'écoute est attentive à toute forme de discrimination et aide, oriente et soutient les victimes de violence ou de harcèlement en leur permettant de s'exprimer librement.



- **Françoise SCHLOTTERER**  
Référénte Respect & Egalité  
Cheffe de projet, Direction de l'enseignement  
Tél. : 06 43 11 25 07  
francoise.schlotterer@telecom-paris.fr



- **Odile FEUILLATRE**  
Psychologue  
Tél. : 01 75 31 42 49  
Bureau 0A256  
psy.eleves@telecom-paris.fr



- **Marie MATHERAT**  
Psychologue  
Tél. : 01 75 31 42 49  
Bureau 0A256  
psy.eleves@telecom-paris.fr

-> **Consultations gratuites des psychologues** les mardis, mercredis et jeudis matin.  
Prendre rendez-vous via Doctolib

**Autres membres de la cellule d'écoute :** Sarah Bensalem • Patrick Bourgeois • Laurence Cassé • Vincent Le Gallic • Aliénor Morvan • Christelle Thomas

## LE SIGNALEMENT

Le mail [cellule.ecoute@telecom-paris.fr](mailto:cellule.ecoute@telecom-paris.fr) et le portail de signalement [imt.signalement.net](http://imt.signalement.net) sont des plateformes permettant la prise en charge, par la **cellule d'écoute de Télécom Paris**, de tout signalement, incluant les violences sexuelles et sexistes, le harcèlement (moral ou sexuel) et toutes formes de discrimination.

Le club REC - Respect Écoute Consentement  
(rec@telecom-paris.fr)

**Pôle et Club REC 2023/2024**

Si vous êtes victime de VSS ou de discriminations  
Contactez-nous ou rejoignez la Safe Zone

Nous portons des brassards roses en soirée

**Pôle - BDE**

 Zohra BHALI @ZOHRAHALI	 Guillaume DUBOIS @GUILLDUBOIS	 Charlotte ALICE BOUTE @CHARLOTTEALICEBOUTE	 Hamza EL ALAO @HAMZAELALAO	 Chloé COURT @CHLOECOURT
 Fan HONG @FANHONG	 Julia TEPSEN @JULIA TEPSEN	 Hugo CROCHET @HUGOCROCHET	 Pierina WILZ @PIERINA WILZ	 Raphaël THOMAS THOMAS @RAPHAELTHOMAS

**Club - Non BDE**

Cher Télécommien, Chère Télécommienne,

*Bienvenue à Tetech ! Nous sommes le club Respect Écoute et Consentement, nous veillerons à ce que tu passes la meilleure année possible parmi nous. Ici, nous ne tolérons pas le sexisme, le harcèlement, l'homophobie, l'isolement ou toute autre forme de violence. Si tu es témoin ou victime de quoi que ce soit, tu pourras toujours compter sur nous. Nous sommes là pour t'écouter. Même quand tu as des soucis personnels, du mal à t'intégrer, si tu as besoin de parler, nous sommes là. Nous nous engageons à toujours respecter ton anonymat et on ne prendra pas d'initiatives sans ton consentement. Nous pouvons aussi t'aider à te rediriger vers d'autres ressources si tu en ressens le besoin (psychologues, associations, ou l'administration).*

*Nous te souhaitons une très belle année !*

Charlotte, Julia, Guillaume, Zohra, Hugo, Fan, Chloé, Raphaël, Hamza et Pierina



**TéléQueer**  
Association LGBTQ+ de Télécom Paris  
([telequeer.telecom@gmail.com](mailto:telequeer.telecom@gmail.com))

